

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 009 DU 08 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES CHEFS DE BUREAUX A LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/271 du 06 décembre 2021 portant Révision du Décret n°100/065 du 22 septembre 2020 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret n°100/105 du 07 septembre 2022 portant Nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Chef de Bureau chargé des Affaires Politiques et Diplomatiques :

Madame Isabelle NDAHAYO.

Article 2 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires Economiques :

Monsieur Pontien NTIMPIRANGEZA.

Article 3 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires Juridiques et Administratives :

Monsieur Clément NKURIKIYE.

Article 4 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires de Défense, de Sécurité et de l'Administration Territoriale :

Col. MASUMBUKO Epitace.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires Sociales et Culturelles :

Monsieur Xavier NGENDAKUMANA.

Article 6 : Est nommée Chef de Bureau chargé de l'Emploi, des Ressources Humaines de l'Etat, du Suivi-Evaluation de l'Action Gouvernementale et des Finances :

Madame Fifille NKURUNZIZA.

Article 7 : Est nommé Chef de Bureau chargé de la Presse et de la Communication :

Monsieur Mélance NDAYISENGA.

Article 8 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 9 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 08 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.